

UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN POUR LE QUÉBEC

Henry Milner et Gerard Talbot

*«Le cœur citoyen, si on nous permet l'expression, est inquiet. Un profond sentiment de désabusement à l'égard de la politique traverse le Québec. La frustration du citoyen est palpable devant son impuissance à influencer, comme il le voudrait, sur les décisions qui ont un impact sur sa vie et sur celle de ses pairs. Parmi ses grandes déceptions, il y a le mode de scrutin actuel où le citoyen considère que son vote ne se reflète pas vraiment et systématiquement dans la composition des membres de l'Assemblée nationale du Québec». (Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, *Prenez votre place! La participation citoyenne au coeur des institutions démocratiques québécoises*, Québec, mars 2003, p. 21)*

Le respect de la démocratie commence par le respect de tous les votes

Le mode de scrutin en vigueur au Québec et au Canada est appelé « scrutin majoritaire uninominal à un tour ». Ce mode de scrutin fait en sorte que l'électrice ou l'électeur vote une seule fois (un tour) pour une seule personne (uninominal) dans sa circonscription. La personne élue est celle qui a obtenu le plus de voix, mais pas nécessairement la majorité absolue des voix (c'est-à-dire 50 % + 1).

Volonté populaire ignorée et votes perdus

Le mode de scrutin majoritaire ne permet pas de respecter le principe fondamental de la démocratie, qu'est l'égalité. Ce principe est simple: il faut que la voix de chaque électrice et électeur pèse le même poids. Autrement dit, l'influence qu'un électeur exerce sur le résultat de l'élection doit être égale à celle qu'exerce chacun des autres électeurs. Chaque vote doit avoir un poids égal à celui de tous les autres.

Dans notre système électoral, les seules personnes qui ont un impact direct sur la composition de l'Assemblée nationale sont celles qui ont voté pour une candidature gagnante. Dans toutes les circonscriptions, les votes des gens ayant appuyé une candidate ou un candidat défait n'ont aucune représentation dans le résultat final. L'option politique que ces personnes ont choisie, ce qu'on appelle la volonté populaire, est ignorée par le mode de scrutin majoritaire.

Obstacles au pluralisme politique

C'est également par le respect égal des votes que peut se réaliser le respect du pluralisme politique présent dans la société. Le pluralisme politique, c'est la capacité pour un mode de scrutin de traduire la diversité des courants d'opinion politique et des idées nouvelles qui émergent dans la société. Avec notre mode de scrutin actuel, cette réalité ne trouve pas véritablement d'écho dans le lieu où se prennent les décisions qui touchent toute la population. En effet, notre système actuel est conçu pour limiter la concurrence à deux «grands» partis. Même quand des tiers partis existent, le système les marginalise.

Une autre démocratie est possible

Avec un mode de scrutin à finalité proportionnelle où chaque vote compte également dans le résultat final de l'élection, notre démocratie serait vécue autrement.

Un taux de participation électorale amélioré.

Si toutes les Québécoises et tous les Québécois avaient vraiment le sentiment que leur vote ferait une différence dans le résultat des élections, le désabusement serait sûrement moins grand et plus de gens s'impliqueraient dans le processus démocratique.

Comme le dit Paul Cliche: « *C'est comme si les bulletins de vote étaient alors déposés dans une poubelle plutôt que dans l'urne électorale. D'une élection à l'autre c'est le cas de plus de 50% des suffrages exprimés.* » Par exemple, à l'occasion des dernières élections fédérales, en octobre 2015, plus de 9 millions de votes n'ont élu personne. Pourtant, un gouvernement peut revendiquer 100% du pouvoir avec seulement 39% du vote populaire!

L'intérêt envers la politique peut difficilement se maintenir et se développer dans une démocratie où la surreprésentation des uns se fait au détriment de la représentation des autres. Avec un scrutin à finalité proportionnelle, très peu de votes sont perdus. Presque tous les votes compilés servent à élire une candidate ou un candidat en fonction du choix des électrices et des électeurs. Il vaut donc la peine de voter et l'électorat peut être confiant que son vote va faire une différence dans l'issue du scrutin.

Des campagnes électorales différentes

Dû à notre mode de scrutin, les campagnes électorales sont très souvent orientées par les deux «grands» partis, et autour de certaines circonscriptions, celles qui sont les plus « payantes électoralement ». Les tiers partis, ayant peu de chance de faire élire des candidates et des candidats, ne sont pratiquement pas couverts par les médias. Ces derniers les privent ainsi d'une visibilité égale aux autres et négligent du même coup la population qui souhaiterait les appuyer.

Enfin, au niveau local, le phénomène des châteaux forts incite souvent de nombreuses personnes à se désintéresser des campagnes électorales, persuadées qu'elles perdront leur vote de toute façon.

Avec un mode de scrutin à finalité proportionnelle, les préoccupations de toute la population devraient être considérées, puisque tous les votes compteraient également. Tous les partis auraient davantage intérêt à s'adresser à tout le monde. L'information équitable sur toutes les idées politiques, permettrait ensuite une représentation plus juste de ces idées. Finalement, certains enjeux locaux ne pourraient plus être traités comme étant plus importants que d'autres, puisque la proportionnalité des voix serait respectée.

L'exercice du vote autrement

Un des modes de scrutin souvent mis de l'avant comme alternative pour le Québec est le modèle de la représentation proportionnelle mixte (RPM) qui combine scrutin majoritaire (donc des circonscriptions) et scrutin proportionnel (avec des listes). C'est notamment un modèle de ce type qui a été étudié en 2005 lors de la *Commission spéciale sur la loi électorale*. Le système de la RPM a été créé en Allemagne, après la guerre. Il a ensuite été adopté et adapté en Nouvelle-Zélande, en Écosse, au pays de Galles (trois endroits où

les électeurs étaient habitués d'avoir des députés locaux) ainsi qu'en Hongrie et en Roumanie, pour ne nommer que ceux-là.

La grande majorité des pays ayant adopté un mode de scrutin à représentation proportionnelle mixte se servent de deux votes. L'électrice ou l'électeur vote une première fois, sur un bulletin de vote similaire à celui que nous utilisons présentement au Québec, pour la personne qu'il veut faire élire dans sa circonscription. Ce choix occasionne inévitablement des distorsions entre la volonté populaire et le nombre de sièges que chaque parti obtient.

Pour compenser ou corriger ces distorsions, l'électrice ou l'électeur fait un second choix, votant cette fois pour une liste de candidates et de candidats du parti qui reflète ses valeurs et qu'il aimerait voir gouverner. Cela permet ainsi de choisir, d'une part, les personnes que l'on croit meilleures pour représenter la circonscription, et d'autre part, le parti dont les idées rejoignent le plus l'électrice ou l'électeur. Ainsi, les préférences politiques de l'électorat sont réellement représentées. Plus besoin aussi de voter stratégiquement pour une candidate ou un candidat qu'on aime moins pour bloquer la route à un autre qu'on ne veut vraiment pas.

Pour bien comprendre, voici un exemple hypothétique. Avec la RPM, il y aura des régions électorales qui, le plus possible, seront basées sur les territoires des régions administratives. Supposons, dans notre exemple, une région du Québec qui envoie présentement, avec notre mode de scrutin majoritaire, 10 députés à l'Assemblée nationale. Avec une représentation proportionnelle mixte (RPM), il y aura 6 députés locaux de circonscriptions élus au scrutin majoritaire comme actuellement. Il y aura aussi 4 députés régionaux servant à la compensation et alloués à la proportionnelle.

Imaginons que dans cette région, le PLQ a remporté 4 députés locaux de circonscription, le PQ et la CAQ, un député chacun et QS aucun. Par ailleurs, en calculant le total du second vote des électeurs au niveau de la région, on s'aperçoit que le PLQ a obtenu 40% des voix, le PQ, 30%, la CAQ, 20% et QS, 10%. Pour que le résultat total soit proportionnel, le PLQ devrait avoir quatre députés sur dix, le PQ, trois, la CAQ, deux et QS, un. Puisque que le PLQ a déjà 4 députés locaux de circonscription, la proportionnalité est respectée. Comme le PQ a déjà un député, il lui en manque deux, la CAQ, avec déjà aussi un député, il lui en manque un et QS avec aucun député, il lui en manque un.

Ces quatre députés (2 du PQ, 1 de la CAQ et 1 de QS) proviendront d'une liste régionale présentée par les partis et représenteront l'ensemble de la région.

Le même processus pour sélectionner les députés serait observé à l'échelle du Québec,

Pour adapter une telle version du système de la RPM au Québec, plusieurs choix devront être faits. Voulons-nous permettre à l'électeur de choisir sur la liste les personnes qu'il voudrait voir élues (liste ouverte)? Désirons-nous plutôt laisser aux partis l'initiative de choisir l'ordre dans lequel il place les noms de ses candidats et candidates, et c'est dans cet ordre qu'ils sont élus (liste fermée)? Comme le système de la RPM prévoit deux façons d'élire les députés, il est possible qu'une même personne se présente à la fois comme candidate locale de circonscription et candidate de la liste. Sommes-nous donc pour la simple ou la double candidature?

Pour prendre des décisions relativement à de telles questions, nous pouvons profiter des nombreuses années d'expérience d'autres pays où le système de la RPM est en vigueur ainsi que des recherches approfondies sur le sujet. Nous savons, par exemple, qu'avoir à la fois des députés locaux et régionaux n'est pas un problème et peut même être un atout. De plus, il serait logique de prendre en compte des districts régionaux plus vastes dans les régions métropolitaines, Il serait également possible d'exclure de la compensation selon la liste, un certain nombre de régions éloignées, laissant les limites des circonscriptions actuelles. Bien qu'il soit vrai qu'un tel système n'assurera pas la proportionnalité absolue, les données indiquent qu'il s'en rapprochera suffisammentⁱ.

À moins que nous ajoutions des députés, la taille de la circonscription (J'ai enlevé à représentant unique) augmentera d'environ 40 %. Par contre, le travail des députés serait divisé entre eux. Ainsi les députés élus par le biais des listes régionales pourraient assumer des tâches dans la région et au Parlement afin d'équilibrer celles des députés de circonscription. Souvent aussi, les partisans transmettront leurs préoccupations à un député de la liste de leur parti plutôt qu'à leur député local provenant d'un autre parti. Une étude du professeur Louis Massicotte de l'Université Laval sur l'expérience de l'Allemagne, indique que c'est ce qui s'est produit.

Conclusion

Mais ce sont des questions techniques. La question fondamentale ici concerne la qualité de notre démocratie: de la façon dont le gouvernement répond à la volonté populaire; de la relation qu'il cultive avec chaque citoyenne et citoyen.

ⁱ David Farrell estime que la distorsion moyenne entre les votes et les sièges pour les systèmes de RPM est de 3,9 %, ce qui est aussi bon que pour d'autres systèmes de représentation proportionnelle, <https://he.palgrave.com/page/detail/Electoral-Systems/?K=9780230546783> [EN ANGLAIS SEULEMENT].